

Présents :

12 (MM., Mmes ISAIA, BAGNERIS, BIAGGINI, DAMBLAT, DAMIAN, DA SILVA, FAUBERT, LARDIERE, LOUSSIKIAN, PUIG, STANCZAK, VARGAS).

2 (Mme M. DASQUE, MAILHE).

Absents :

4 MM., Mme COMBES, EYCHENNE, LAGE, LEFEVRE, ont donné procuration.

1 Mme CHAUVOT.

La séance est ouverte à 20 h 45.

M. le maire propose de retirer le point 14 de l'ordre du jour (acquisition compétence de communication électronique).

Vote : Pour : 18

Désignation du secrétaire de séance : BAGNERIS.

Vote : Pour : 18

1 – Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 27 février 2017

Vote : Pour : 18

2 – Vote du compte administratif 2016 – Budget communal

M. ISAIA se retire.

| | | |
|---------------------------|----------------|----------------|
| Section fonctionnement | | |
| Dépenses | 1 099 670,69 € | |
| Recettes | 1 325 483,14 € | |
| Excédent | | + 225 812,45 € |
| Section investissement | | |
| Dépenses | 515 511,82 € | |
| Recettes | 436 354,43 € | |
| Déficit | | - 79 157,39 € |
| Report de l'exercice 2015 | | |
| Section fonctionnement | Excédent | + 457 302,95 € |
| Section investissement | Excédent | + 4 256,16 € |
| Résultat de clôture 2016 | | |
| Section fonctionnement | Excédent | + 683 115,40 € |
| Section Investissement | Déficit | - 74 901,23 € |

Vote : Pour : 15 – Abstentions : 2

3 – Approbation du Compte de Gestion 2016 – Budget communal

Le maire n'a présenté aucune donnée chiffrée. Il est dressé par le Trésorier de Muret.

Vote : Pour : 16 – Abstentions : 2

4 – Affectation du résultat du budget communal 2016

M. le maire propose d'affecter sur le budget primitif 2017 :

- affectation en réserve en investissement : article 1068 : 103 401,23 €

- report de fonctionnement : R002 : 579 714,17 €

Vote : Pour : 16 – Abstentions : 2

5 – Vote des taux des contributions directes

| Taxes | 2015 | 2016 | 2017 |
|-------------------------------|-------|-------|-------|
| TH (taxe d'habitation) | 15 | 15 | 15,48 |
| TFB (taxe foncière bâti) | 15 | 15 | 15,60 |
| TFNB (taxe foncière non bâti) | 79,94 | 79,94 | 81,72 |

Vote : Pour : 18

6 – Vote des subventions

| ASSOCIATIONS FAUGATIENNES | SUBVENTION 2017 | Pour | Contre | Abstention |
|--|-----------------|------|--------|------------|
| Association de chasse | 400 € | 18 | | |
| Association départementale de lutte contre les fléaux atmosphériques (ADLFA) | 200 € | 18 | | |
| Amicale Faugatienne tout âge | 600 € | 17 | | |
| Atelier du Fauga | 600 € | 17 | | |
| Body Karaté | 400 € | 18 | | |
| Club Gym détente | 500 € | 17 | | |
| Comité des fêtes | 7 500 € | 18 | | |
| Comité fêtes subv exceptionnelle | 1 000 € | 18 | | |
| Désir informatique faugatien | 600 € | 17 | | |
| Ecoles (coopérative scolaire) Projet pédagogique + 12€/élèves | 3 440 € | 18 | | |
| Coopérative scolaire (Noël Goûter) | 1 000 € | 18 | | |
| Fauga danse | 600 € | 18 | | |
| Judo club faugatien | 500 € | 17 | | |
| La coccinelle | 400 € | 16 | | |
| La pétanque faugatienne | 700 € | 18 | | |
| Le pêcheur faugatien | 600 € | 17 | | |
| Les amis de l'Aouach | 400 € | 16 | | |
| Tennis club le Fauga/Saint-Hilaire | 300 € | 18 | | |
| Théâtre du Bac | 450 € | 17 | | 1 |
| U.S.F. Football | 2 700 € | 18 | | |
| Yoga | 400 € | 18 | | |

| | | | | |
|------------------|-----------------|----|--|---|
| Les Petits Loups | 200 € | 18 | | |
| Air Soft | 200 € | 17 | | 1 |
| Taï Chi | 200 € | 18 | | |
| Avis du Fauga | 200 € | 17 | | |
| TOTAL | 24 090 € | | | |

7 – Vote du budget communal 2017

Le budget est présenté par M. PUIG.

| | Dépenses | Recettes |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Fonctionnement | 1 393 642,00 € | 1 593 642,00 € |
| Investissement | 1 044 511,00 € | 1 044 511,00 € |

Vote : Pour : 16 – Abstentions : 2

8 – Vote du compte administratif 2016 – Budget assainissement

M. ISAIA se retire.

Exercice 2016

Section exploitation

Dépenses 96 385,69 €

Recettes 167 630,55 €

Excédent + 71 244,86 €

Section investissement

Dépenses 199 497,88 €

Recettes 138 192,68 €

Déficit - 61 305,20 €

Reports de l'exercice 2015

Section exploitation Excédent + 59 536,89 €

Section investissement Excédent + 241 912,15 €

Résultat de clôture 2016

Section exploitation Excédent + 130 781,75 €

Section investissement Excédent + 180 606,95 €

Vote : Pour : 15 – Abstentions : 2

10 – Approbation du Compte de Gestion 2016 – Budget assainissement

Le maire n'a présenté aucune donnée chiffrée. Il est dressé par le Trésorier de Muret.

Vote : Pour : 16 – Abstentions : 2

11 – Affectation du résultat du budget assainissement 2016

M. le maire propose d'affecter sur le budget primitif 2017 :

- solde d'exécution de la section d'investissement : + 180 606,95 €

- report en exploitation : R002 : + 130 781,75 €

Vote : Pour : 16 – Abstentions : 2

12 – Vote du budget assainissement 2017

Le budget est présenté par M. PUIG.

| | Dépenses | Recettes |
|----------------|--------------|--------------|
| Exploitation | 221 210,00 € | 261 210,00 € |
| Investissement | 262 548,00 € | 262 548,00 € |

Vote : Pour : 16 - Abstentions : 2

13 – Adhésion au Syndicat SAGe assainissement

M. le maire explique que le SIVOM Saurune Ariège Garonne est un syndicat intercommunal à la carte du Sud Ouest de Toulouse dont le siège administratif est situé à Roques sur Garonne, constitué de vingt quatre communes. Il exerce plusieurs compétences dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, des travaux et voirie par le biais de son Bureau d'études et la gestion de bâtiments publics.

Dans le domaine de l'assainissement, le SIVOM gère pour vingt trois communes membres et par convention pour les communes de Villeneuve Tolosane et Cugnaux, onze stations d'épuration dont une de 71 500 2q/hab, une unité de traitement des sous-produits de l'assainissement, une unité de compostage de déchets verts et de boues.

En matière d'assainissement, il détient ses propres moyens en personnel et informatique, adaptés à la gestion des usagers (facturation, encaissement). Cette structure vient de créer un pôle de proximité dans le secteur de notre commune.

Afin d'anticiper les évolutions réglementaires environnementales, de rationaliser l'organisation technique et d'optimiser la mutualisation des moyens avec des communes déjà adhérentes telles que Labastidette, Lamasquère, Saint-Clar de Rivière, Noé, Capens, Longages, Saint-Hilaire et Lavernose Lacasse, il est proposé l'adhésion de la commune de Le Fauga au SIVOM Saurune Ariège Garonne pour la compétence « assainissement ».

Conformément à l'article L 5211-18 du CGCT, le périmètre d'un établissement public de coopération intercommunale peut être ultérieurement étendu par arrêté du représentant de l'Etat, par adjonction de communes nouvelles à la demande du conseil municipal d'une commune non adhérente.

La modification est subordonnée à l'accord de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. A compter de la notification de l'accord du SIVOM Saurune Ariège Garonne aux maires de chacune des communes membres, le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Au vu de l'article L 1321.1 et suivants du CGCT, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens immeubles et meubles, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence. Les communes transfèrent les contrats, marchés de prestation de services et/ou de délégations de services publics, de travaux, de biens et d'équipements liés à cette compétence.

Les éléments patrimoniaux suivants seraient à transférer :

- Biens : une station d'épuration de 1900 éq/hab, 7 km de réseaux d'assainissement et deux postes de refoulement : 495 abonnés.
- Dette.
- Contrats et marchés : Contrat Lyonnaise des Eaux.
- Personnel : néant.

Il est proposé d'approuver l'adhésion de la commune de Le Fauga au SIVOM Saurune Ariège Garonne pour la compétence assainissement (assainissement collectif et eaux pluviales), d'approuver les statuts du SIVOM Saurune Ariège Garonne, de procéder à l'élection au scrutin uninominal à bulletin secret de trois délégués : MM. ISAIA, DAMIAN, DA SILVA.

Vote : Pour : 18

14 – SDEHG – Mise en place d'une borne de recharge électrique

M. le maire explique que le SDEHG engage un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire. Il propose que la commune se positionne pour l'installation d'une borne électrique Place Cazalères. Cette dépense s'élève à 1700 € pour la commune.

M. MAILHE demande si le futur véhicule est totalement électrique.

Mme LOUSSIKIAN demande des explications au niveau du paiement par le particulier utilisateur de la borne électrique.

Vote : Pour : 18

Questions diverses :

M. MAILHE :

- fait part du mécontentement des riverains de la Gare suite à l'abattage d'un platane sur le parking.
- informe de la présence de gravillons sur le parking.
- ajoute qu'une riveraine l'a informé de la dégradation de son entrée par les entreprises du chantier.

M. le maire précise que deux techniciens ont diagnostiqué une maladie (tronc creux) sur le platane. Ce dernier représentait un danger pour les usagers.

La séance est levée à 23 h 30.